

APPEL À PROJETS CONTRAT DE VILLE DE *M'tsangamouji*

2024

Cet appel à projets concerne toute demande de subventions pour l'année 2024, au titre de la programmation du contrat de ville de M'tsangamouji.

Toute demande de subventions entrant dans ce cadre se fera obligatoirement sous format dématérialisé et devra être déposée

Au plus tard :

Le vendredi 19 janvier 2024 à 11h30

PRÉAMBULE

La politique de la ville de M'tsangamouji

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale en faveur des quartiers les plus en difficultés et de leurs habitants.

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville élaborés conjointement entre l'État, les collectivités territoriales disposant d'un ou plusieurs quartiers prioritaires.

Le contrat de ville de M'tsangamouji a été conclu sur la période 2015-2020 et a été prolongé de 2 ans sous la forme d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés. Il fixe les grands enjeux du quartier prioritaire de M'tsangamouji et constitue la feuille de route pour l'ensemble des acteurs sur la période 2020-2023.

Les actions éligibles

Les actions éligibles aux crédits de la politique de la ville doivent répondre aux orientations d'un des 3 piliers du contrat de ville et ou/ des axes transversaux définis ci-dessous :

Orientations - Piliers du contrat de ville de M'tsangamouji



COHÉSION SOCIALE

- Valoriser les sites anciens suivants : vestige sucrière de soulou, four à copras, lagune d'ambato, Moirabou et la mosquée de Chembenyoumba.
- Valoriser les actions Sport-Santé-Bien Être.
- Favoriser la réussite éducative des habitants de la commune.
- Accompagner l'initiative du comité jeunes et conseil citoyen.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

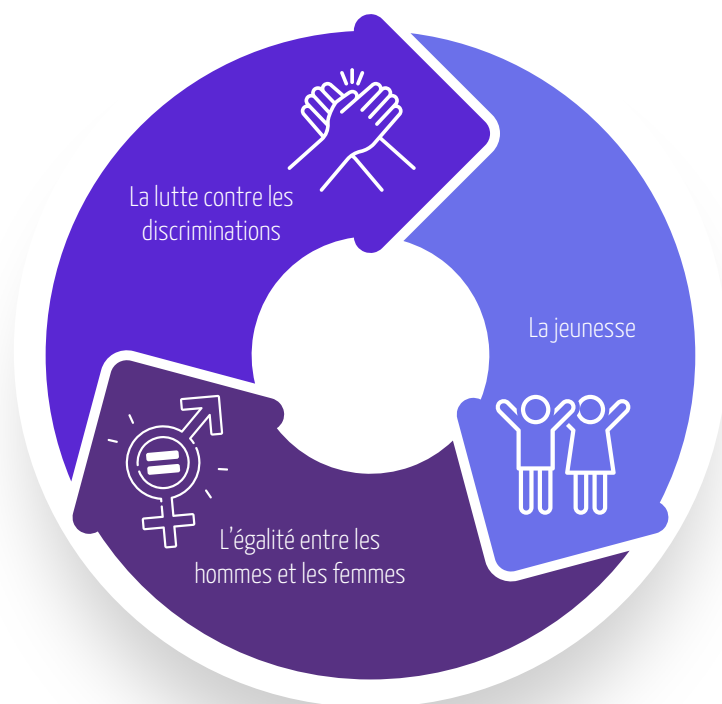
- Structurer l'économie locale et notamment des filières existantes.
- Apporter une réponse adaptée aux personnes les plus éloignées de l'emploi via l'insertion par l'activité économique.
- Accompagner les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ou sans qualification.



CADRE DE VIE

- Poursuivre et démultiplier les actions de sensibilisation à l'environnement et sur le cadre de vie

AXES TRANSVERSAUX



Priorités du contrat de ville de M'tsangamouji pour l'année 2024

Seront privilégiées, les actions :

- **Structurantes, construites** en complémentarité voire mutualisées avec les autres projets menés sur le territoire par les différents acteurs sur une même thématique ou sur des champs complémentaires (faire apparaître les partenariats dans la demande) ;
- Qui **valorisent** les sites anciens suivants : vestige sucrière de soulou, four à copras, lagune d'ambato, Moirabou et la mosquée de Chembenyoumba.
- Qui **valorisent** les actions Sport-Santé-Bien Être,
- Qui **développent** les dispositifs de réussite éducative et d'aide aux devoirs, en soutenant les associations intervenant dans ces domaines;
- Qui **développent** et **encouragent** les projets d'action d'éducation populaire et ou de jeunesse
- Qui **préviennent** les risques et **développent** des actions de promotion de la santé
- Qui **soutiennent** l'initiative et l'engagement du conseil citoyen et du comité jeune ;
- Qui **favorisent** l'accompagnement et l'information des jeunes de 15 à 30 ans en situation de fragilité.

Public visé

L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires les habitants du quartier prioritaire de M'tsangamouji.

les actions à destination des habitants du quartier de ville : village de M'tsangamouji et Chembényoumba.

A qui est destiné cet appel à projets ?

Cet appel à projets s'adresse aux :

- Associations loi 1901 (déclarées en préfecture) ;
- Établissements publics ;
- Organismes à but non-lucratif ;
- Collectivités
- Le Conseil citoyen, le comité des jeunes de M'tsangamouji

Thématiques prioritaires 2024

Les actions doivent répondre aux orientations et aux axes transversaux du contrat de ville de M'tsangamouji (cf ci-dessus), une attention particulière sera portée aux actions :

- Structurantes, construites en complémentarité voire mutualisées avec les autres projets menés sur le territoire par les différents acteurs sur une même thématique ou sur des champs complémentaires (faire apparaître les partenariats dans la demande) ;
- Qui valorisent les sites anciens suivants : vestige sucrière de soulou, four à copras, lagune d'ambato, Moirabou et la mosquée de Chembenyoumba.
- Qui valorisent les actions Sport-Santé-Bien Être,
- Qui développent les dispositifs de réussite éducative et d'aide aux devoirs, en soutenant les associations intervenant dans ces domaines;
- Qui développent et encouragent les projets d'action d'éducation populaire et ou de jeunesse
- Qui préviennent les risques et développent des actions de promotion de la santé
- Qui soutiennent l'initiative et l'engagement du conseil citoyen et du comité jeune ;
- Qui favorisent l'accompagnement et l'information des jeunes de 15 à 30 ans en situation de fragilité.

<p>Critères d'éligibilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les subventions de la politique de la ville ont vocation à financer des projets/actions, et ne peuvent pas servir à financer des dépenses de fonctionnement d'un projet et d'une structure ni de l'investissement. • Les demandes de subventions ANCT ne doivent pas être inférieures à 2 000 €. Les porteurs sont ainsi incités à développer des actions structurantes, et le cas échéant à mutualiser leurs projets avec d'autres acteurs qui travaillent sur la même thématique.
<p>Procédure de dépôts des demandes de subventions</p>	<p>Les demandes de subventions sont à effectuer via le formulaire CERFA°12156*05 en pièce jointe de l'appel à projets et être envoyées impérativement à l'adresse courriel suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • p.delaville@mairiedemtsangamouji.fr
<p>Évaluation bilan</p>	<p><u>Les porteurs de projet ayant bénéficié de subventions politiques de la ville en 2023 doivent accompagner leurs demandes de subventions le bilan intermédiaire</u></p> <p>(Attention ! Délai de saisie du bilan 2023 sur DAUPHIN : le 30 mars 2024 https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/)</p>
<p>Date limite</p>	<p>La date limite de dépôt des demandes de subventions est fixée au <u>vendredi 19 janvier 2024 à 11h30</u>. Passé ce délai aucun dossier ne sera instruit.</p>

CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS



01/12/2023

Publication de l'appels à projets contrat de ville de M'tsangamouji

19/01/2024

Date limite de dépôts des projets

Fin janvier 2024

Comité technique programmation contrat de ville de M'tsangamouji

Début février 2024

Comité de pilotage de la programmation politique de la ville de M'tsangamouji 2024.

30/03/2024

Délaï de saisie des bilans 2023 sur la plateforme Dauphin - préconisation communale

Avril / Août 2024
Mise en paiement des subventions attribuées

CONTACT POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE



Afin de vous accompagner dans vos démarches, l'équipe politique de la ville se tient à votre disposition tous les jours de **9h à 11h** et de **13h à 16h** du **lundi au jeudi** et de **9h à 11h30** le vendredi.

N'hésitez pas à vous rapprocher de **l'Espace numérique**, situé à la **Bibliothèque de Chembenyumba**, pour effectuer vos démarches en ligne.

Nos services sont à vos côtés pour vous accompagner.